



Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 15 janvier 2024, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme Catherine Faucher, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 4 décembre (assemblées extraordinaire et ordinaire) et du 11 décembre 2023
4. Comptes
5. CPTAQ, demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 4 130 481 et 4 130 482
6. Adoption du Règlement #418-23 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2023
7. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #419-24 portant sur le financement de certains travaux d'entretien de cours d'eau effectués par la MRC de Pierre-De Saurel
8. Adoption des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY)
9. Adoption du budget initial 2024 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel pour la résidence de Ste-Victoire-de-Sorel
10. Adoption de la liste des propriétés qui seront mises en vente pour taxes
11. Loisirs - Inscriptions soccer, été 2024
12. Embauche, patinoires hivernales
13. Correspondance
14. Varia
15. Période de questions (20 minutes)
16. Levée de l'assemblée



RÉSOLUTION #01-24

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #02-24

3. Adoption des procès-verbaux du 4 décembre (assemblée extraordinaire et ordinaire) et du 11 décembre 2023

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter les procès-verbaux du 4 décembre (assemblée extraordinaire et ordinaire) et du 11 décembre (assemblée extraordinaire) 2023, tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #03-24

4. Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES AU 15 JANVIER 2024

	Budget 2024	Période	Cumulatif
Administration générale	1 081 225 \$	84 453.66 \$	84 453.66 \$
Sécurité publique	821 300 \$	4 652.38 \$	4 652.38 \$
Voirie et réseau routier	591 500 \$	4 370.02 \$	4 370.02 \$
Hygiène du milieu	493 500 \$	12 673.00 \$	12 673.00 \$
Logement social	4 450 \$	- \$	- \$
Urbanisme, développement & logement	89 140 \$	5 458.31 \$	5 458.31 \$
Loisirs & culture	381 400 \$	3 628.67 \$	3 628.67 \$
Financement	747 485 \$	- \$	- \$
Immobilisation			
Loisirs	25 000 \$	- \$	- \$
Voirie	100 000 \$	- \$	- \$
Administration	15 000 \$	- \$	- \$
Total	4 350 000 \$	115 236.04 \$	115 236.04 \$

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.



Permis

2023-110 : Nathalie Ballard – Installation septique

RÉSOLUTION #04-24

5. CPTAQ, demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 4 130 481 et 4 130 482

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne
Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE le conseil municipal recommande l'acceptation de la demande de Monsieur Denis D'Aquila auprès de la CPTAQ, pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 4 130 481 et 4 130 482, sur une superficie totale de 3364,4 mètres carrés (0,3364 hectare).

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

- QUE le requérant désire obtenir l'autorisation de pouvoir vendre le lot 4 130 481 séparément du lot 4 130 482;
- QUE le lot 4 130 481 est occupé par une habitation unifamiliale construite suite à une autorisation de la CPTAQ (dossier 403307);
- QUE le lot 4 130 482 est occupé par une ancienne école de rang;
- QUE le requérant désire également construire une habitation unifamiliale sur le lot 4 130 482 et ainsi changer l'utilisation de ce lot pour une utilisation résidentielle;
- QUE l'emplacement visé par la demande ne comporte aucune utilisation agricole;
- QUE le projet visé par la demande ne créerait aucun préjudice pour le milieu agricole;
- QU'il existe des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole pour la construction d'une résidence, mais que le lot 4 130 482 a une superficie de seulement 548,7 mètres carrés (0,0549 hectare) et qu'il est déjà occupé par un bâtiment;
- QUE l'emplacement visé par la demande est desservi par le réseau d'aqueduc;
- QUE le règlement de zonage permet la construction d'habitations unifamiliales en zone agricole;
- QUE la demande est conforme à la réglementation municipale, sauf en ce qui concerne la localisation projetée de l'habitation à construire sur le lot 4 130 482, qui devra faire l'objet d'une demande de dérogations mineures.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #05-24

6. Adoption du Règlement #418-23 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2024

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil adopte le Règlement #418-23 - Décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour financer les dépenses prévues au budget 2024 tel que présenté lors du dépôt du projet de règlement lors de la séance du 4 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #06-24

7. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #419-24 portant sur le financement de certains travaux d'entretien de cours d'eau effectués par la MRC de Pierre-De Saurel

M. le conseiller Martin Cournoyer donne avis de motion et dépose un projet de règlement #419-24 portant sur le financement de certains travaux d'entretien de cours d'eau effectués par la MRC de Pierre-De Saurel.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal ainsi que sur le site web de la Municipalité au www.saintevoireresorel.qc.ca.

RÉSOLUTION #07-24

8. Adoption des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY)

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter les prévisions budgétaires 2024 de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY), telles que présentées. La quote-part annuelle pour la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel est fixée 152 076.00 \$ (soit 12 673.00 \$ par mois).

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #08-24

9. Adoption du budget initial 2024 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel pour la résidence de Ste-Victoire-de-Sorel

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel adopte le budget initial 2024 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel pour la résidence de Sainte-Victoire-de-Sorel située au 1, rue Oscar.

QUE la municipalité soit redevable pour 10% du budget d'exploitation de l'ensemble immobilier 1933, et que la somme due par la Municipalité est établie à 3 865\$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #09-24

10. Adoption de la liste des propriétés qui seront mises en vente pour taxes

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des propriétés qui seront mises en vente pour taxes. Il s'agit des propriétés pour lesquelles les taxes n'auront pas été payées depuis 3 ans (solde dû depuis 2021-2022-2023). Les propriétaires recevront un avis afin de les informer de la situation et de la marche à suivre afin de régulariser leur dossier.

QUE la directrice générale soit nommée pour agir à titre d'enchérisseuse pour le compte de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel dans le cadre des ventes pour taxes 2024;

QUE l'agente à l'administration soit nommée à titre d'enchérisseuse suppléante pour le compte de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel dans le cadre des ventes pour taxes 2024, advenant que la directrice générale ne puisse être présente.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #10-24

11. Loisirs - Inscriptions soccer, été 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite offrir des activités de soccer de qualité, au meilleur coût possible pour les familles;

ATTENDU QUE les frais d'inscription des joueurs à la Ligue de soccer des Patriotes augmenteront pour l'année 2024;

PAR CONSÉQUENT.

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE les frais d'inscriptions aux activités de soccer de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour les résidents soient fixés à 75.00\$ par enfant.

QUE les frais d'inscription pour les non-résidents soient fixés à 85.00\$ par enfant.

QUE la politique familiale en matière de tarification en loisirs s'applique pour les activités offertes par la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #11-24

12. Embauche, patinoires hivernales

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil accepte l'embauche de M. Félix Goulet pour l'entretien et la surveillance des patinoires hivernales, aux conditions prévues au contrat de travail en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #12-24

13. Correspondance :

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante soit lue et prise en considération :

- 1) CPTAQ, dossier 442988 – Avis de conformité
- 2) CPTAQ, dossier 443300 – Vérification de droits reconnus
- 3) MRC de Pierre-De Saurel, Résolution 2023-11-314, Parc éolien Pierre-De Saurel – Répartition des distributions 2022 (un montant de 56 081.25\$ a été remis a la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel)
- 4) MRC de Pierre-De Saurel, Règlement numéro 356-22 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant certains travaux d'entretien de cours d'eau (C2103 – 2^e Décharge Sainte-Catherine Ouest, C2108 – Rivière Bellevue, branche 9 et C2112 – Décharge des Prairies)
- 5) Lettre de démission, agente à l'administration

14. Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

15. Période de questions (20 minutes)

Une période de questions est tenue.

Les citoyens sont invités à poser des questions et émettre des commentaires.

RÉSOLUTION #13-24

16. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.